



- 4.9 Le Canada devrait renforcer ses liens avec les établissements d'enseignement africains.
- 4.10 Le gouvernement canadien devrait mettre en place un programme qui permettrait à des membres des facultés universitaires canadiennes (y compris des membres retraités) d'enseigner dans des établissements d'enseignement de l'Afrique. À cette fin, le Canada pourrait administrer un fonds gouvernemental pour tous les académiciens Canadiens désireux d'occuper un poste d'enseignement temporaire dans un pays africain. Un programme similaire pourrait être établi pour des formateurs techniques ou des retraités sans brevet d'enseignement qui pourraient apporter des compétences techniques dont l'Afrique a grandement besoin.
- 4.11 Le Canada devrait établir un programme de coopération qui donnerait aux étudiants africains des occasions concrètes de combiner les études et l'expérience de travail dans les secteurs public et privé. Ce programme serait offert à des journalistes, des médecins et d'autres stagiaires professionnels.
- 4.12 Le gouvernement du Canada devrait créer des liens entre les ONG canadiennes et les étudiants africains qui poursuivent leurs études au Canada. À leur retour en Afrique, ces derniers pourraient contribuer à faciliter les activités des ONG canadiennes en Afrique.
- 4.13 Dans la mise en œuvre des programmes d'éducation, le gouvernement du Canada devrait mettre l'accent sur l'éducation aussi bien des filles que des garçons. Des programmes devraient aussi être axés expressément sur la formation des femmes.
- 4.14 Pour favoriser encore plus la résolution des conflits et la réconciliation, le Canada devrait promouvoir et financer des projets d'éducation à petite échelle à l'intention des jeunes de l'Afrique; ces projets pourraient promouvoir l'interculturalisme, la tolérance, l'aide et la protection mutuelles et la solidarité, surtout dans les zones de conflits.
- 4.15 Le Canada devrait concentrer ses initiatives en matière d'éducation dans les régions rurales, où la majorité des enfants ne fréquentent pas l'école.
- 4.16 L'alphabétisation devrait être un objectif primordial des initiatives du Canada en matière de politique étrangère.
- 4.17 Le Canada devrait créer davantage d'opportunités pour les jeunes et les aînés canadiens de faire du travail bénévole en Afrique.
- 4.18 Le Canada devrait aider les organismes régionaux et sous-régionaux africains à renforcer les capacités de maintien de la paix.
- 4.19 Le Canada devrait lui-même renforcer ses capacités de maintien de la paix en engageant suffisamment de ressources et en offrant de la formation spécialisée.
- 4.20 Le Canada devrait aider les États africains à développer leurs infrastructures en faisant appel à l'expertise locale.
- 4.21 Le gouvernement du Canada devrait offrir une aide et de la formation techniques aux pays africains dans les négociations avec l'OMC.
- 4.22 Le Canada devrait faciliter les échanges de connaissances.
- 4.23 Le Canada devrait mettre en place une banque de personnes qualifiées qui pourraient contribuer aux efforts d'aide et de développement, à commencer par les participants au Forum national.